

Interpellation présentée par le député:

M. Patrick Lussi

Date de dépôt: 12 juin 2012

Interpellation urgente écrite

Projet éducatif de la Clairière: encore une casserole pour le DSPE! (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

La gestion calamiteuse du département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) est connue de notoriété publique. Ce ne sont pas les statistiques policières confirmant la hausse de la criminalité ni les derniers événements en date qui vont dire le contraire.

Incapable de restaurer la sécurité à Genève, le DSPE rappelle de temps à autre son existence à la population en présentant des projets loufoques, à l'image du « projet Maghreb » qui consiste à récom penser les criminels multirécidivistes qui empoisonnent la vie des Genevois.

Malheureusement, ce ne sont pas uniquement les choix politiques du DSPE qui sont à regretter mais aussi la conduite de ce département. D'après la Tribune de Genève, l'Office pénitentiaire genevois n'aurait pas respecté les objectifs clairs fixés par la Berne fédérale en vue d'obtenir une subvention pour le projet éducatif de la Clairière, d'où le refus par Berne du concept genevois. Selon l'Office fédéral de la justice (OFJ), le canton de Genève aurait, de sa propre initiative, scindé le concept éducatif en deux parties. Suite au non-respect des exigences fédérales par Genève, l'OFJ a généreusement consenti à repousser à l'automne le délai initialement fixé au printemps.

D'après le quotidien ayant révélé l'affaire, le dossier serait si mal présenté qu'il devra être «repris à zéro ». Dans ces conditions, sera-t-il possible de déposer un nouveau projet conforme aux exigences imparties par l'OFJ d'ici l'automne, alors que le moral du personnel socio-éducatif de la Clairière est au plus bas?

Enfin, quand il s'agit de répondre à la question de savoir pourquoi le DSPE n'a pas suivi les instructions de Berne, le porte-parole du département, d'ordinaire très loquace quand il s'agit de commenter les campagnes politiques, s'est refusé à tout commentaire.

Ma question est la suivante:

Pourquoi l'office pénitentiaire, n'a-t-il pas respecté les exigences de l'OFJ s'agissant du projet éducatif de la Clairière?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.